

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 octobre 2019
CO 121 DE

Page 1/2

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 65
Votants : 74

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Anne DE ZAN, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROFREY, Daniel BERTOCCHI, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Odile FAIVRE, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : François PERRIN (Vice-Président) à Françoise WEBER, Yves DECOTE (Vice-Président) à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Rémy VIENNET à René BERNARD, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Thierry GUINCHARD à Pierre GUINCHARD, Jacques FAIVRE à Claude ROMANET (Vice-Président), Jean-Jacques DE VETTOR à Dominique BONNET (Vice-Président), Marie-Madeleine SOUDAGNE à Jacky REVERCHON, soit 9 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), Charles VALLET, Jean-Marie BAILLY, Frédéric LAMBERT, Raphaël GAGNEUR, Hubert MOTTET, Laurent MENETRIER

Etaient absents : André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Serge DAYET, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Mathieu GERARD, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Madame Laetitia DOS SANTOS.

Convocation faite le : 16 octobre 2019

Objet : Micro crèche Aumont, validation du projet et des honoraires de l'architecte.

Rappel

Un projet de micro crèche avait été initié avant la fusion des communautés de communes par la commune d'Aumont au rez de chaussée du bâtiment de l'ex-école communale.

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (CCAPS) ayant la compétence enfance et notamment la compétence en matière de création et gestion d'équipements d'accueil de la petite enfance, a repris ce projet en 2019.

La réalisation de ce projet se justifie par un déficit de structures d'accueil sur ce territoire. Ce projet a reçu l'accord de la CAF et de la PMI.

Projet

Ce projet prévoit la création d'un micro crèche de 10 places tout en laissant la possibilité d'une extension future de la structure pouvant accueillir 20 enfants (si la demande d'accueil le justifie).

Affiché le 4 novembre 2019

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 4 novembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 octobre 2019
CO 121 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Micro crèche Aumont, validation du projet et des honoraires de l'architecte.

La CCAPS a repris l'ensemble des contrats des prestataires choisis par la commune d'Aumont.

Le maître d'œuvre est le cabinet d'Architecte Sandrine TISSOT de Champagnole, pour un montant de 10% du montant des travaux HT.

Le Coordinateur Sécurité Protection Santé est le bureau SOCOTEC de Lons le Saunier pour un montant de 1400 € HT

Le Contrôleur Technique est le bureau SOCOTEC de Lons le Saunier pour un montant de 2900 € HT.

Le montant prévisionnel des travaux est de 200 000 € HT.

L'aide à l'investissement de la CAF est de 128 000 € à condition d'avoir terminé les travaux au plus tard le 26 octobre 2020.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1 / VALIDE la reprise du projet de micro crèche d'Aumont afin que le maître d'œuvre puisse continuer à travailler à l'élaboration de ce projet ;
- 2 / VALIDE la reprise du contrat de l'architecte (honoraires de 10%) et des contrats de SOCOTEC ;
- 3 / DEMANDE à la commune d'Aumont d'être affectataire du bâtiment pour que la CCAPS puisse exercer sa compétence ;
- 4 / SOLLICITE la CAF pour l'octroi de la subvention ;
- 5 / AUTORISE M. le Président à signer tout document afférent à ce projet.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Le Président
Michel FRANCON

